



Audit – Bureau de Paris
16 rue de de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS

Siège social : 10, Rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS

SIRET : 784 313 116 00104 – NAF : 94.91Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 123 912 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS

Siège social : 10, Rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS
SIRET : 7843 131 160 0104 – NAF : 94.91Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Monseigneur, Pères, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Diocésaine de Paris** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion par la Direction Générale des Affaires Économiques et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction Générale des Affaires Économiques.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

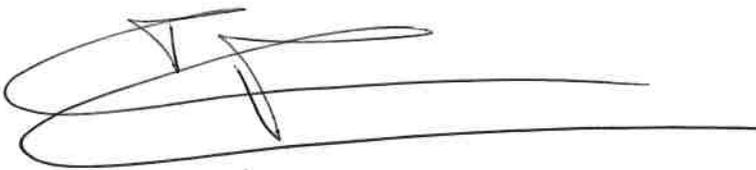
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

COMPTES INTÉGRÉS 2021

INTÉGRATION DES COMPTES - ANNÉE 2021 - PÉRIMÈTRE

L'ensemble des entités ci-dessous référencées représente la quasi-totalité des opérations conduites à l'intérieur de l'ADP, n'ont pas été intégrées notamment les communautés étrangères.

Support juridique	Désignation	Conso Dossier N°
ADP	Services Centraux ADP	1
ADP	Diaconat Permanent	2
ADP	Aumonerie des Sourds	3
ADP	Vicariat de la Solidarité	4
ADP	Commission Diocésaine d'Art Sacré	5
ADP	Pèlerinages	6
ADP	Service Historiographique du Diocèse et Promotorat de la Cause des Saints	7
ADP	Pastorale des Funérailles	8
ADP	Secrétariat Pastoral d'Etudes Politiques - SPEP	9
ADP	Pastorale Sacramentelle Liturgique et Art Floral	10
ADP	Service des Communautés étrangères - SCEPEE	11
ADP	Séminaire Diocésain	12
ADP	Formation Permanente des Prêtres	13
ADP	Catéchuménat des Adultes	14
ADP	Coopération Missionnaire	15
ADP	ZAP -Actifs/Retraites	16
ADP	Aumonerie des Forains	17
ADP	PEP	18
ADP	Officialité - 1ere instance	19
ADP	Œuvre des Vocations	20
ADP	Service pour les Professionnels de l'Information	21
ADP	Vicariat pour les personnes handicapées	22
ADP	Pôle Mission	23
PAROISSES	115 CRF PAROISSES - BASILIQUES - CHAPELLES - COMMUNAUTES	24
AGME	Association de Gestion de la Maison Episcopale - AGME	25

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

BILAN COMPTES INTÉGRÉS 2021

BILAN ACTIF

ACTIF	ANNÉE 2021			ANNÉE 2020	VARIATIONS 2021 vs 2020
	Valeur brute au 31/12/21	Amortissements ou provisions cumulés à fin 2021	Valeur nette au 31/12/21	Valeur nette au 31/12/20	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 394 132,37	1 178 737,85	215 394,52	233 473,27	18 078,75
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES, & EN COURS					
Terrains	7 838 770,40	-	7 838 770,40	7 838 770,40	-
Constructions	239 756 351,49	136 805 126,51	102 951 224,98	106 141 767,01	3 190 542,03
Installations techniques, matériel et outillage	14 981 123,79	11 964 285,28	3 016 838,51	3 186 956,64	170 118,13
Immobilisations en cours	4 687 749,41	-	4 687 749,41	2 673 055,88	2 014 693,53
Avances et acomptes	492 006,99	-	492 006,99	374 168,74	117 838,25
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	267 756 002,08	148 769 411,79	118 986 590,29	120 214 718,67	1 228 128,38
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	29 075 628,40	-	29 075 628,40	18 135 081,73	10 940 546,67
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	17 816 662,20	831 214,36	16 985 447,84	16 986 850,37	1 402,53
Autres titres immobilisés	173 781 540,70	335 689,68	173 445 851,02	171 651 900,08	1 793 950,94
Prêts	6 370 860,57	-	6 370 860,57	7 036 706,75	665 846,18
Autres	42 759,81	-	42 759,81	46 271,54	3 511,73
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	198 011 823,28	1 166 904,04	196 844 919,24	195 721 728,74	1 123 190,50
TOTAL I	496 237 586,13	151 116 053,68	345 122 532,45	334 305 002,41	10 817 530,04
ACTIF CIRCULANT					
	Valeur brute au 31/12/21	Provisions cumulées à fin 2021	Valeur nette au 31/12/21	Valeur nette au 31/12/20	Variations 2021 vs 2020
CREANCES					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	270 042,41	140 726,30	129 316,11	4 748 805,48	4 619 489,37
Créances reçues par legs ou donations	13 375 075,00	-	13 375 075,00	3 844 040,13	9 531 034,87
Autres	8 143 467,06		8 143 467,06	1 513 931,63	6 629 535,43
TOTAL DES CREANCES	21 788 584,47	140 726,30	21 647 858,17	10 106 777,24	11 541 080,93
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	1 208 471,86	-	1 208 471,86	560 783,53	647 688,33
Disponibilités	29 851 278,36		29 851 278,36	25 524 455,96	4 326 822,40
TOTAL DE LA TRESORERIE	31 059 750,22		31 059 750,22	26 085 239,49	4 974 510,73
Charges constatées d'avance	840 969,01		840 969,01	974 756,21	133 787,20
TOTAL II	59 689 303,70	140 726,30	59 548 577,40	37 166 772,94	16 381 804,46
TOTAL DE L'ACTIF	549 926 889,83	151 255 779,98	398 671 109,85	371 471 775,35	27 199 334,50

BILAN PASSIF

PASSIF	ANNÉE 2021	ANNÉE 2020	Variations
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	85 471 468,44	85 471 468,44	-
Réserves	177 474 090,74	168 904 511,32	8 569 579,42
Report à Nouveau	29 233 879,71	25 815 980,55	3 417 899,16
Excédent ou déficit de l'exercice	8 556 572,02	11 987 478,58	3 430 906,56
SITUATION NETTE	300 736 010,91	292 179 438,89	8 556 572,02
Subvention d'investissement reçue d'un tiers hors diocèse	11 824 250,66	12 527 990,83	703 740,17
TOTAL I	312 560 261,57	304 707 429,72	7 852 831,85
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds dédiés	14 491 524,80	14 414 761,67	76 763,13
Fonds reportés liés aux legs ou donations	32 417 213,30	17 944 053,11	14 473 160,19
TOTAL II	46 908 738,10	32 358 814,78	14 549 923,32
PROVISIONS			
Provisions pour risques	532 637,09	773 676,66	241 039,57
Provisions pour charges	792 521,21	778 064,00	14 457,21
TOTAL III	1 325 158,30	1 551 740,66	226 582,36
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	976 476,46	976 476,46
Dépôts et cautionnements	49 529,22	50 284,63	755,41
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 305 770,29	3 327 011,22	21 240,93
Dettes des legs ou donations	8 824 379,18	3 025 148,87	5 799 230,31
Personnel et comptes rattachés	1 632 539,68	1 547 978,80	84 560,88
Dettes sociales	2 160 161,86	2 330 645,91	170 484,05
Dettes fiscales	1 114 497,17	847 691,44	266 805,73
Dettes immobilisations	203 937,47	108 311,11	95 626,36
Autres dettes	20 551 603,08	20 574 477,71	22 874,63
Produits constatés d'avance	34 533,93	65 764,04	31 230,11
TOTAL IV	37 876 951,88	32 853 790,19	5 023 161,69
TOTAL DU PASSIF	398 671 109,85	371 471 775,35	27 199 334,50

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

COMPTE de RÉSULTAT COMPTES INTÉGRÉS 2021

	ANNÉE 2021	ANNÉE 2020	2021 vs 2020
J - PRODUITS D'EXPLOITATION			
I.1 - VENTES DE BIENS ET SERVICES	6 324 944,16	5 559 514,12	765 430,04
I. 2 - PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	56 607 941,69	61 966 065,30	-5 358 123,61
I.21 - Concours publics et subventions d'exploitation	0,00	99 169,00	-99 169,00
I.22 - Ressources liées à la générosité du public	54 738 268,82	60 203 783,99	-5 465 515,17
I.221 - Dons manuels	45 907 865,95	44 078 132,62	1 829 733,33
I.222 - Mécénats	25 000,00	25 000,00	0,00
I.223 - Legs, donations et assurances vie	8 805 402,87	16 100 651,37	-7 295 248,50
I. 23 - Contributions financières reçues	1 869 672,87	1 663 112,31	206 560,56
I. 3 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	357 822,39	790 866,41	-433 044,02
I. 4 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	1 424 589,06	1 726 542,90	-301 953,84
I. 5 - AUTRES PRODUITS	9 610 393,64	7 942 561,42	1 667 832,22
TOTAL I	74 325 690,94	77 985 550,15	-3 659 859,21
II. CHARGES D'EXPLOITATION			
II.1 - ACHATS DE MARCHANDISES	7 633 647,99	6 701 575,06	932 072,93
II.2 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	18 265 333,27	17 600 892,61	664 440,66
II.3 - AIDES FINANCIERES VERSEES PAR L'ENTITE	6 235 531,31	7 721 252,33	-1 485 721,02
II.4 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 935 890,31	1 969 134,04	-33 243,73
II.5 - SALAIRES, TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES	38 487 279,93	36 970 994,85	1 516 285,08
II.6 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 249 999,84	10 183 759,08	66 240,76
II.7 - REPORTS EN FONDS DEDIES	1 538 676,19	1 019 101,29	519 574,90
II.8 - AUTRES CHARGES	159 956,96	498 748,05	-338 791,09
TOTAL II	84 506 315,80	82 665 457,31	1 840 858,49
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 180 624,85	-4 679 907,16	-5 500 717,70

III - PRODUITS FINANCIERS			
De la participation	694 931,95	2 533 960,45	-1 839 028,50
D'autres valeurs mobilières et créances de actif immobilisé	4 020 878,69	3 874 407,30	146 471,39
Autres intérêts et produits assimilés	11 564,22	4 688,02	6 876,20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 044 492,71	335 339,43	709 153,28
Différences positives de change	5 396,37	4 082,33	1 314,04
Produit des cessions d'immobilisations financières	13 285 495,24	7 709 758,27	5 575 736,97
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	1 227 041,70	-1 227 041,70
TOTAL III	19 062 759,18	15 689 277,50	3 373 481,68
IV. CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	357 197,44	387 432,09	-30 234,65
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81 753,30	247 567,35	-165 814,05
Différences négatives de change	652,20	1 026,03	-373,83
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	12 384 944,36	8 507 186,56	3 877 757,80
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	26,53	43 507,51	-43 480,98
TOTAL IV	12 824 573,83	9 186 719,54	3 637 854,29
2. RESULTAT FINANCIER	6 238 185,35	6 502 557,96	-264 372,61
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-3 942 439,51	1 822 650,80	-5 765 090,31
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
V.1 - SUR OPERATIONS DE GESTION	8 059 398,46	10 919 466,54	-2 860 068,08
V.2 - SUR OPERATIONS EN CAPITAL	5 536 237,14	1 004 711,05	4 531 526,09
V.3 - REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	4 859,47	-4 859,47
TOTAL V	13 595 635,60	11 929 037,06	-1 666 598,54
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES			
VI.1 - SUR OPERATIONS DE GESTION	335 861,23	1 213 809,22	-877 947,99
VI.2 - SUR OPERATIONS EN CAPITAL	131 330,81	1 907,69	129 423,12
VI.3 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	8 839,03	7 623,37	1 215,66
TOTAL VI	476 031,07	1 223 340,28	-747 309,21
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 119 604,53	10 705 696,78	2 413 907,75
VII. IMPOT SUR LES SOCIETES (I.S.)	620 593,00	540 869,00	79 724,00
EXCEDENT OU BENEFICE	8 556 572,02	11 987 478,58	-3 430 906,56

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

PRINCIPES COMPTABLES ET COMMENTAIRES COMPTES INTÉGRÉS 2021

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

A. Présentation de l'Association

L'Association Diocésaine de Paris (ADP) est une association conforme à la loi du 1er juillet 1901 et à la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, ayant son siège social à Paris 4ème, 10 rue du Cloître Notre-Dame.

L'ADP couvre un ensemble de « services » de l'Église Catholique à Paris tant pastoraux qu'administratifs, en particulier des services de conduite du diocèse, des paroisses de Paris, chapelles, sanctuaires et des églises, des services centraux diocésains pastoraux, économiques et administratifs.

L'ADP de par l'article 2 de ses statuts a pour objet:

- d'acquérir ou de louer et d'administrer les édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse,
- d'acquérir ou de louer et d'administrer les immeubles destinés au logement de l'Évêque, des bureaux de l'Évêché, des curés et des vicaires, des prêtres infirmes ou âgés,
- de pourvoir au traitement d'activité et de retraite des ecclésiastiques membres du clergé diocésain, et aussi d'autres qui exercent le ministère par une nomination de la part de l'autorité diocésaine, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Église,
- d'acquérir ou de louer et d'administrer au temporel un grand séminaire et ses annexes.

L'A.D.P. est présidée, de droit, par l'archevêque.

B. Présentation des comptes annuels

L'Association a arrêté ces comptes en respectant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 et du Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerciale et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C. Périmètre concerné par les comptes annuels

Le périmètre concerné par ces comptes annuels se définit par l'intégration des pôles suivants :

- Paroisses : 115 Paroisses, Basiliques, et Chapelles
- Services Pastoraux : 22 Services
- Services Centraux
- Association de Gestion de la Maison Episcopale

Les entités du périmètre sont en Annexe 1

Comptes réciproques

Les opérations effectuées entre structures comprises dans le périmètre sont neutralisées. Les comptes réciproques actifs et passifs, charges et produits sont éliminés. Il en est ainsi par exemple, pour :

- Les Participations versées au Diocèse
- La Contribution Volontaire de Solidarité (CVS)
- Les Comptes de Dépôt au Diocèse
- Les Sous-traitances diverses (Internet, photocopieurs, la communication)
- Les Dons Barnabé
- Les subventions du Diocèse au Propriétaire Canonique
- Les Rétrocessions Contractuelles (Rémunération Compte de dépôt)

D. Faits caractéristiques d'importance significative

Pour mémoire, 2020 a été le premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018.

L'Association Diocésaine de Paris a mis en œuvre le nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Cette réforme met fin à l'ancien Règlement CRC n°99-01. Les impacts de ce nouveau règlement portent essentiellement sur :

- La présentation de nouveaux états financiers ;
- La clarification de la comptabilisation de certaines libéralités (legs, donations et assurances-vie) ;
- La reconnaissance des legs et des donations en tant que produits dès leur acceptation avec le mécanisme appelé des fonds reportés ;
- La communication sur les contributions volontaires en nature

La sortie de la crise sanitaire a permis la reprise des activités dans nos paroisses ; les grandes recettes sont revenues au niveau de 2019.

E. Evènements significatifs postérieurs à l'exercice

Aucun évènement majeur impactant nos comptes a eu lieu postérieurement à l'exercice. Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, l'évènement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats qui auront des incidences sur l'économie mondiale. Au niveau de notre entité, et étant précisé que l'association n'a aucune exposition à la Russie ou à l'Ukraine, les conséquences directes de ces événements sont limitées pour l'ADP. Cependant l'impact pourrait s'avérer plus important à long terme en cas de crise économique grave.

F. Changements comptables

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

G. Règles et méthodes comptables

L'exercice comptable a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2021. Le total du bilan est de **398.671.109,85 €** pour un résultat bénéficiaire de **8.556.572,02 €**. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisitions, frais accessoires inclus. Les immobilisations sont enregistrées dans les comptes appropriés, au fur et à mesure de leur entrée dans le patrimoine, sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 2.500 euros TTC.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les constructions sont réparties en trois composants :

- 50% Gros œuvre pour une durée d'amortissement sur 80 ans
- 20% Façades pour une durée d'amortissement sur 40 ans
- 30% Agencements pour une durée d'amortissement de 15 ans

Le matériel de bureau et informatique est amorti sur une durée de 5 ans, et 3 ans.

Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.

Participations et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et de parts de SCPI.

- La valeur brute est constituée par le coût d'achats frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf si la différence négative est jugée non significative et temporaire.

- Une provision pour dépréciation des titres de participation est également constituée lors du remboursement de la prime d'émission.

La composition du portefeuille par classe d'actifs :

- Les titres de participations sont composés des titres suivants :

Titres SCI RDR	16 763 900,00
Titres SCI St Bernard	21,34
Titres SCI 122 rue de Grenelle	75 438,00
Titres SCI SFX	1402,53
Titres SCI 4 Vavin	951 688,00
Titres SCI Reuilly 115	21 342,86
Titres ESH Le Foyer pour Tous	4 272,00

TOTAUX **17 818 064,73**

Provision titres SCI RDR	-541 150,36
Provision titres SCI Vavin	-288 064,00

TOTAUX **-831 214,36**

TOTAUX NET **16 986 850,37**

- Les SCPI pour un montant de 8.409.364,50 €
- Les obligations Françaises pour un montant de 19.294.154,12 €, les obligations étrangères pour un montant de 22.245.565,00 € et les autres produits structurés pour un montant de 7.000.000,00 €
- Les fonds de placement pour un montant de 31.020.269,05 €
- Les bons de capitalisation et intérêts courus pour un montant de 78.400.000,00 €
- D'autres immobilisations financières pour 226.005,68 €
- Les prêts à diverses entités dont notamment le prêt à l'Association Paroissiale Saint Honoré d'Eylau pour 6.346.380,40 €

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés : 29 075 628,40 €

L'état des forces et des charges de la succession au jour du décès est établi à partir des informations chiffrées fournies par le notaire.

Plusieurs catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles
- Assurance vie
- Mobiliers
- Titres en portefeuille

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur ;

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

Dettes des legs ou donations

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Fonds reportés liés aux legs et donations : 32 417 213 €

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat : 8 805 403 €

Elle présente les produits nets des charges y afférentes et regroupe :

Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations » ;
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges liées aux legs et donations :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés : 14 491 525 €

La partie des ressources (dons, legs, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Le montant global « Utilisation de fonds dédiés » comprend le montant des immobilisations acquises ou le coût de celles produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un ou de plusieurs projets définis.

Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Il s'agit dans la plupart des cas, de travaux qui ont été réalisés par les paroisses qui constituent le périmètre des comptes agrégés de l'Association Diocésaine de Paris.

Les fonds dédiés et reportés s'élèvent au 31.12.2021 à 46.908.738,10 € dont 5.871.768,04 € pour les paroisses, 40.719.051,15 € pour le diocèse et 317.918,91 € pour les services.

Les fonds dédiés se décomposent de la manière suivante :

- Acquisitions, constructions, entretiens et travaux.
- Séminaires-Séminaristes-Formations
- Maisons de retraite des prêtres
- Maisons de retraite St Denis
- Soutiens des prêtres en détresse
- Succession Cardinal Lustiger
- Entraide Sacerdotales

Donation temporaire d'Usufruit :

Les donations temporaires d'usufruit sont inscrites au bilan en immobilisations incorporelles, à la date de signature de l'acte, avec une contrepartie au passif en fonds reportés. Elles sont amorties sur la durée de la donation.

Le compte de résultat n'est mouvementé que sur la base des revenus perçus, lesquels sont enregistrés en produits par nature sur l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

L'association a choisi l'option proposée par le règlement ANC 2018-06, qui prévoit qu'au moment de la première application du règlement, les nouvelles règles ne s'appliquent qu'aux donations conclues à partir du 1er janvier 2020. Celles-ci permettent de ne pas comptabiliser à l'actif les donations d'usufruit conclues antérieurement à la date de la première application du règlement.

Trésorerie

Le portefeuille est investi dans une série d'actifs (contrats de capitalisation (fonds euro et unités de compte), titres obligataires, OPCVM actions, obligations structurées, supports immobiliers (parts de SCI, SCPI, OPCI), parts de FCPI, comptes sur livrets et VMP notamment dans les services et paroisses.

Réserves et Report à nouveau

Les comptes de réserves et report à nouveau reprennent l'ensemble des ressources propres de l'ensemble des entités du périmètre.

Provisions pour risques et charges

Elles s'élèvent à 1.325.158,30 € dont 532.637,09 € pour les paroisses, 135.678,42 € pour les services et 656.842,79 € pour la Curie qui constituent essentiellement des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour les services centraux et AGME.

Indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de retraite est constituée pour le personnel salarié des services centraux.

Cette provision est calculée charges sociales et fiscales incluses. Elle est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 588.916.87€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective ;
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 0.98% ;
- Taux moyen de charges sociales : Non Cadre et Cadre 52,18 % ;
- Taux moyen de revalorisation des salaires : 0 % ;

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation diminuent de -3.7 M€ et s'élèvent 74.3 M€.

Le denier de l'Eglise, première ressource avec environ 25,2 M€ collectés, est en baisse de 1,2 M€ (-4,7 %) retrouvant son niveau de 2019 après une collecte exceptionnelle en 2020.

Les autres ressources, Quêtes, Casuel, Dons et tronc, cierges, et prestations diverses, ont augmenté sensiblement suite à la reprise des activités dans les paroisses.

Les produits nets issus des legs pour leur part, se sont élevés à 8,8 M€ comparés à 16,1 M€ en 2020

Dans les produits d'exploitation, ci-dessous les détails des rubriques :

Détail des dons manuels (M€) :

	2 021
I.221 - Dons manuels	45 908
Denier de l'Eglise	25 204
Quêtes	10 229
Offrandes pour les cérémonies (casuel)	1 888
Offrandes des messes célébrées	1 087
Autres offrandes, enveloppes, dons, dons divers sans reçu fiscal	1 810
Dons divers avec reçu fiscal	5 690

Legs et donations (M€) :

	2 021
I.223 - Legs, donations et assurances vie	8 805
Legs et donations	21 852
Utilisation des fonds reportés et fonds dédiés	3 595
Immobilisations reçues en legs ou destinées à être cédées	3 491
Dotation fonds reportés	-18 031
VNC des immo reçues par legs ou donations	-2 101

Autres produits (M€) :

	2 021
I. 5 - AUTRES PRODUITS	9 610
dont :	
Tronc	1 115
Offrandes pour les cierges	3 747
Journées d'amitié, fêtes & manifestations diverses, pèlerinages, catéchèse...	1 277
Transfert de Charges d'exploitation	2 355

Charges d'exploitation

Par ailleurs, les charges d'exploitation augmentent de 1.8 M€ et s'élèvent à 84.5 M€. Les charges d'exploitation regroupent principalement deux postes : le traitement du clergé et la rémunération

des laïcs (38,5 M€, soit 45% des charges de fonctionnement) et les achats de marchandises et autres achats et charges externes (25.9 M€).

Le 3^e poste concerne les aides financières versées à des associations, poste qui s'élève à 6.2 M€ : on y trouve les versements pour l'École Cathédrale (formation des séminaristes), la formation permanente des prêtres, l'EHPAD Marie-Thérèse et la Maison Chateaubriand (prêtres âgés), les aumôneries d'étudiants, la pastorale Enfance- Adolescence mais également la contribution à l'UADF, le soutien aux diocèses les plus fragiles de la PEP ou des versements au bénéfice de la nouvelle Évangélisation.

Résultat financier

Le résultat financier est stable à 6.2 M€.

En 2020 la distribution exceptionnelle de la SCI RDR de 1,1M€ est compensée par l'augmentation du résultat comptable des placements financiers en 2021.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en augmentation +2.4 M€ et s'élève à 13.1 M€ avec en particulier la plus-value réalisée sur la cession du séminaire de Bruxelles.

H. Contribution Volontaire en nature

Bénévolat

Pour mener à bien ses missions, le diocèse de Paris s'appuie sur un grand nombre de bénévoles.

Depuis la crise sanitaire, l'association n'a pas été en mesure de valoriser son bénévolat dont l'effectif a subi d'importantes fluctuations au cours de l'exercice.

La Conférence des Evêques de France a par ailleurs émis une première recommandation pour la présentation de la contribution des bénévoles (CVN), introduite par le Nouveau Règlement comptable 2018-06 applicable à compter de 2020. Son analyse conduit à ne pas comptabiliser les missions bénévoles, mais à donner éventuellement une information dans l'annexe des comptes annuels sur le nombre de bénévoles œuvrant dans des missions de support régulières pour les curies des Associations Diocésaines

Au 31 décembre 2021, le nombre de bénévoles, pour la DGAE est estimé à environ 156 bénévoles missionnés.

Effectifs

Laïcs : 187 salariés (48 hommes et 139 femmes) pour les services centraux du diocèse

Prêtres : 487 prêtres incardinés à Paris dont 72 âgés de plus de 75 ans, 62 séminaristes dans les maisons de séminaire de Paris, 37 prêtres étudiants étrangers.

Commissaires aux comptes

Suivant le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux commissaires aux comptes qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires des CAC au cours de l'exercice, les honoraires 2021 concernant la mission de commissariat aux comptes ont été comptabilisés pour 124.464,00 euros.

ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

Engagements donnés

Pour permettre la mise en place d'emprunts nécessaires au financement d'opérations immobilières initiées par différentes structures du Diocèse, l'Association Diocésaine de Paris a été amenée à émettre des lettres d'intention et des cautions dont l'encours au 31 Décembre 2021 s'élève à 25.830.262,00 €.

Le montant global en cours au 31 décembre 2021 des engagements de souscription de parts de fonds commun de placement et de fonds de titrisation donné par l'ADP s'élève à 38.230.451,55 €.

Engagements reçus

Le montant global au 31 décembre 2021 des engagements reçus de la part de l'AIDP et de l'AILF en échange des apports de titres de SCI avec droit de reprise s'élève à 112.318.526,60 €.

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

ANNEXES COMPTES INTÉGRÉS 2021

Annexe des Immobilisations et Amortissements

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Terrains	7 838 770,40	0,00	0,00	7 838 770,40
Immobilisations incorporelles	1 298 423,10	121 680,29	25 971,02	1 394 132,37
Immobilisations corporelles	250 193 411,63	6 775 591,38	2 231 527,81	254 737 475,20
Immobilisations en cours	3 047 224,62	5 967 546,34	3 835 014,66	5 179 756,30
Biens reçus par legs destinés à être cédés	18 135 081,73	13 071 502,00	2 130 955,33	29 075 628,40
Immobilisations financières	196 845 569,70	17 732 363,32	16 566 109,74	198 011 823,28
TOTAL	477 358 481,18	43 668 683,33	24 789 578,56	496 237 585,95

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 064 949,83	139 759,04	25 971,02	1 178 737,85
Immobilisations corporelles	140 864 687,98	10 082 627,12	2 177 903,31	148 769 411,79
Immobilisations financières	1 123 840,96	130477,30	87 414,22	1 166 904,04
TOTAL	143 053 478,77	10 352 863,46	2 291 288,55	151 115 053,68

Variation des Fonds Propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droits de reprises	85 471 468,44	0,00	0,00		85 471 468,44
Réserves	168 904 511,32	8 569 579,42	0,00		177 474 090,74
Report à Nouveau	25 815 980,55	3 417 899,16	0,00	0,00	29 233 879,71
Excédent ou déficit de l'exercice	11 987 478,58	0,00	8 556 572,02	11 987 478,58	8 556 572,02
Total situation nette	292 179 438,89	11 987 478,58	8 556 572,02	371 204,35	300 736 010,91

Les fonds dédiés et fonds reportés

1 Les fonds dédiés

	Fonds à engager début d'exercice	Augmentation Exercice	Utilisation Exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés Entretien du culte	6 715 708,52	84 212,00	782 349,06	6 017 571,46	
Fonds dédiés Chantiers du Cardinal		1 454 464,19		1 454 464,19	
Fonds dédiés Pretres agés et Maison de retraite	2 800 912,18	0,00	62 000,00	2 738 912,18	
Fonds dédiés des prêtres en difficultés	1 117 455,95	0,00	30 240,00	1 087 215,95	
Fonds dédiés Formation des prêtres,séminaires	3 780 685,02	0,00	587 324,00	3 193 361,02	
TOTAL	14 414 761,67	1 538 676,19	1 461 913,06	14 491 524,80	

2 Les fonds reportés

	Fonds à engager début d'exercice	Augmentation Exercice	Utilisation Exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs et donations	17 944 053,11	18 030 641,94	3 557 481,75	32 417 213,30

Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	773 676,49	32 390,87	273 430,27	532 637,09
Provisions pour charges sur legs et donations	174 671,00	30 000,00	1 066,66	203 604,34
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	603 393,17	0,00	14 476,30	588 916,87
Total	1 551 740,66	62 390,87	288 973,23	1 325 158,30

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
DEPRECIATIONS				
Sur valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur débiteurs	128 416,95	12 309,35	0,00	140 726,30
Total	128 416,95	12 309,35	-	140 726,30

Les subventions

	Montants	Reçues	Total reçues	Reprises	Montant résiduel
	Antérieurs	sur exercice		sur exercice	
Subventions d'investissements Ville de Paris -Etats - Régions	12 527 990,83	0,00	12 527 990,83	703 740,17	11 824 250,66
TOTAL	12 527 990,83	-	12 527 990,83	703 740,17	11 824 250,66

Etat des Echéances des créances

Actif immobilisé	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Titres de participations	17 816 662,20		17 816 662,20
Prêts	6 370 860,57	350 000,00	6 020 860,57
Autres titres immobilisés	173 781 540,70		173 781 540,70
Autres immobilisations financières	42 759,81		42 759,81
Total	198 011 823,28	350 000,00	197 661 823,28

Actif circulant	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	6 713 047,11	6 713 047,11	
Créances reçues par legs et donations	13 375 075,00	13 375 075,00	
Produits à recevoir	1 700 462,36	1 700 462,36	
Total	21 788 584,47	21 788 584,47	

Charges constatées d'avance	840 969,01	840 969,01	
------------------------------------	-------------------	-------------------	--

Etat des Echéances des dettes

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières	49 529,22	49 529,22		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 533 312,01	3 533 312,01		
Dettes fiscales et sociales	4 907 198,71	4 907 198,71		
Dettes des legs et donations	8 824 379,18	8 824 379,18		
Autres dettes	20 527 998,83	20 527 998,83		
TOTAL GENERAL	37 842 417,95	37 842 417,95	-	-

Produits constatés d'avance	34 533,93	34 533,93		
-----------------------------	-----------	-----------	--	--

Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622 824,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 195 138,93
Autres dettes	1 742 370,83
TOTAL	4 560 334,38

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances	
Divers, produits à recevoir	3 520,22
TOTAL	3 520,22